

(31) LGV Orthez, règlement UY2. modif (31) PS

(32) SRL Naïe Habitat. Orthez STECAL5 Kayach (32) PS.

(33) SRL Naïe Habitat règlement UY2 Orthez PS.

(34) NOLIA Bernard Orthez UY2 rgt PS

(35) M^{re} LAHITTE CASTETI OAP parcelles C160 et C162

Les parcelles ont été divisées en vue de la construction de 3 maisons avec cristallisation des droits à bâtir pour une période de 5 ans. Pourquoi le changement en passant à 3 maisons?

Un permis de construire a été accepté le 04/10/2014 il faudrait sortir cette OAP de vignette et classer les parcelles C160 et C162 en UB, la parcelle C161 appartenant à une personne sous tutelle, n'est pas prévue à la vente pour une construction - PS

(36) M. POPULUS Raymond BONNUT C 1124 - 1125 en zone constructible à la CC - CU positif pour 1 construction le 24/04/2023. n° CU 064 135 23 X 4016. S = 1680 m². - Déclaration préalable Etude de sol faite - Commis joint

(37) M^{re} LAFITTE Denis souhaite le classement d'une partie ou de la totalité de la parcelle cadastrée 2B 38 sur la commune de Sarpourenx pour le projet d'extension du charpentier voisin. Une délibération du 2 juin 2025 va dans ce sens. Commis joint

(38) LAHITTE Franck souhaite la constructibilité des parcelles AE 352 et 354 sur la commune de Garlaque celle qu'elles sont à ce jour : 352 zone UB et la 354 zone AU

(39) CARBONNE Jean Pierre Naïe Jacec
Je viens d'acheter la parcelle R 942 classée en zone UD me permettant de faire 2 lots donc d'avoir un terrain à bâtir, m'apercevant que la parcelle devient en zone A au nouveau PLU ce qui ne me permet plus de faire le projet de construction. Je demande à garder la possibilité de réaliser cette construction, car j'ai signé et abeté au mois d'avril.